

# La rénovation énergétique des logements

Conseil Départemental de la Haute-Garonne



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# La rénovation énergétique des logements

- **Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie**
- **Pourquoi rénover ?**
- **Aides financières 2024**
  - MaPrimeRénov' Parcours Accompagné
  - MaPrimeRénov' par poste de travaux
  - MaPrimeRénov' Copropriété
  - CEE: Certificats d'Economies d'Energies
  - Aide CD31: Décarbonation des systèmes de chauffage
  - Eco-Prêt à Taux Zéro
  - MaPrimeAdapt'
- **Etudes de cas**



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# La rénovation énergétique des logements

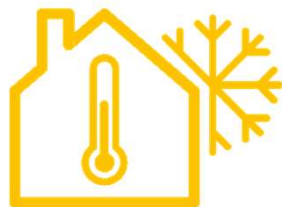
- **Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie**
- Pourquoi rénover ?
- Aides financières 2024
- Etudes de cas



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie

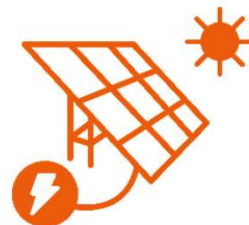
## Champs d'expertise



Travaux de rénovation



Aides financières



Énergies  
renouvelables



Économies d'énergie



Travaux  
d'autonomie et  
d'adaptation



Éco-gestes



Insalubrité et  
indécence

# Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie

## Nos actions



RENSEIGNER

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

Les particuliers sur leur projet de rénovation énergétique dans leur maison, leur copropriété.

DYNAMISER

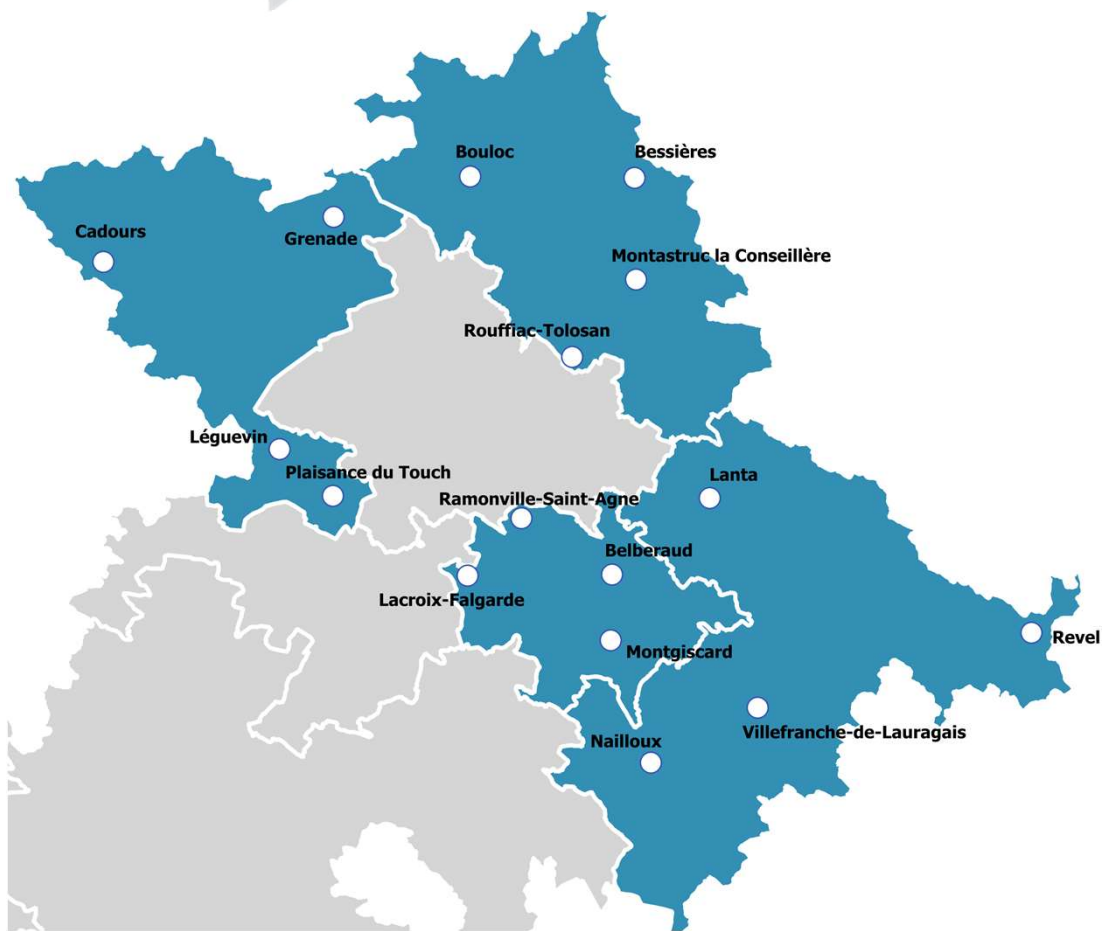
Participer aux réseaux d'acteurs locaux : entreprises, associations, territoires (ADIL, CAUE, Anah, Envirobat, Soleval, CMA ...)

ANIMER

- Visites de chantiers
- Ballades thermo
- Conférences
- Salons



# Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie Accueil de proximité



17 permanences sur le territoire

6 conseillers

#### **4 sur le PETR Pays Lauragais**

Lanta, Nailloux, Villefranche de Lauragais et Revel

#### **6 sur le PETR Pays Tolosan**

Cadours, Bouloc, Grenade sur Garonne, Rouffiac-Tolosan, Montastruc la Conseillère et Bessières

#### **2 sur la CC Grand Ouest Toulousain et Fontenilles**

Plaisance du Touch et Lègevin

#### **5 sur le SICOVAL**

Belberaud x2, Montgiscard, Ramonville-Saint-Agne et Lacroix-Falgarde

# La rénovation énergétique des logements

- Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie
- **Pourquoi rénover ?**
- Aides financières 2024
- Etudes de cas



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# Pourquoi rénover ?

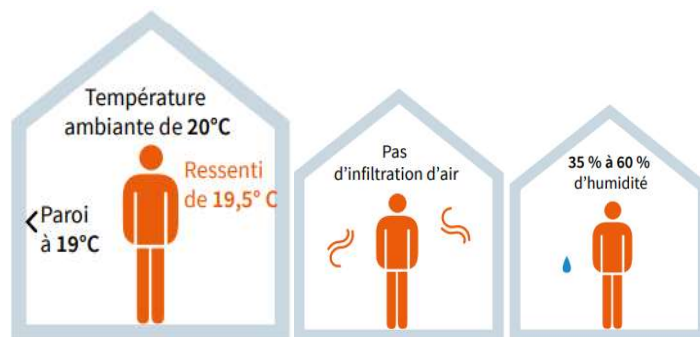
Consommer moins et mieux



Réduction des factures énergétiques



Confort d'hiver et d'été



Entretien, valorisation patrimoniale

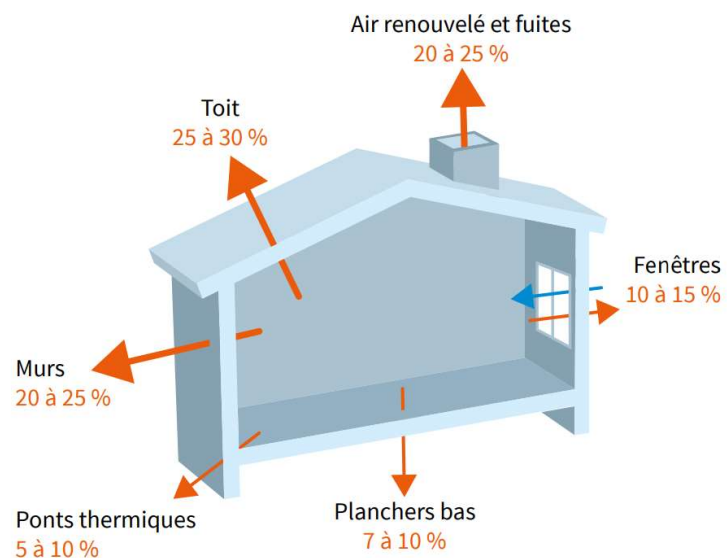




# Pourquoi rénover ?

## Une priorité : l'isolation et la ventilation

PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON D'AVANT 1974 NON ISOLÉE



- Postes les plus déperditifs
- Consommations réduites
- Dimensionner au mieux les besoins en chauffage

# La rénovation énergétique des logements

- Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie
- Pourquoi rénover ?
- **Aides financières 2024**
- Etudes de cas



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# Aides financières 2024

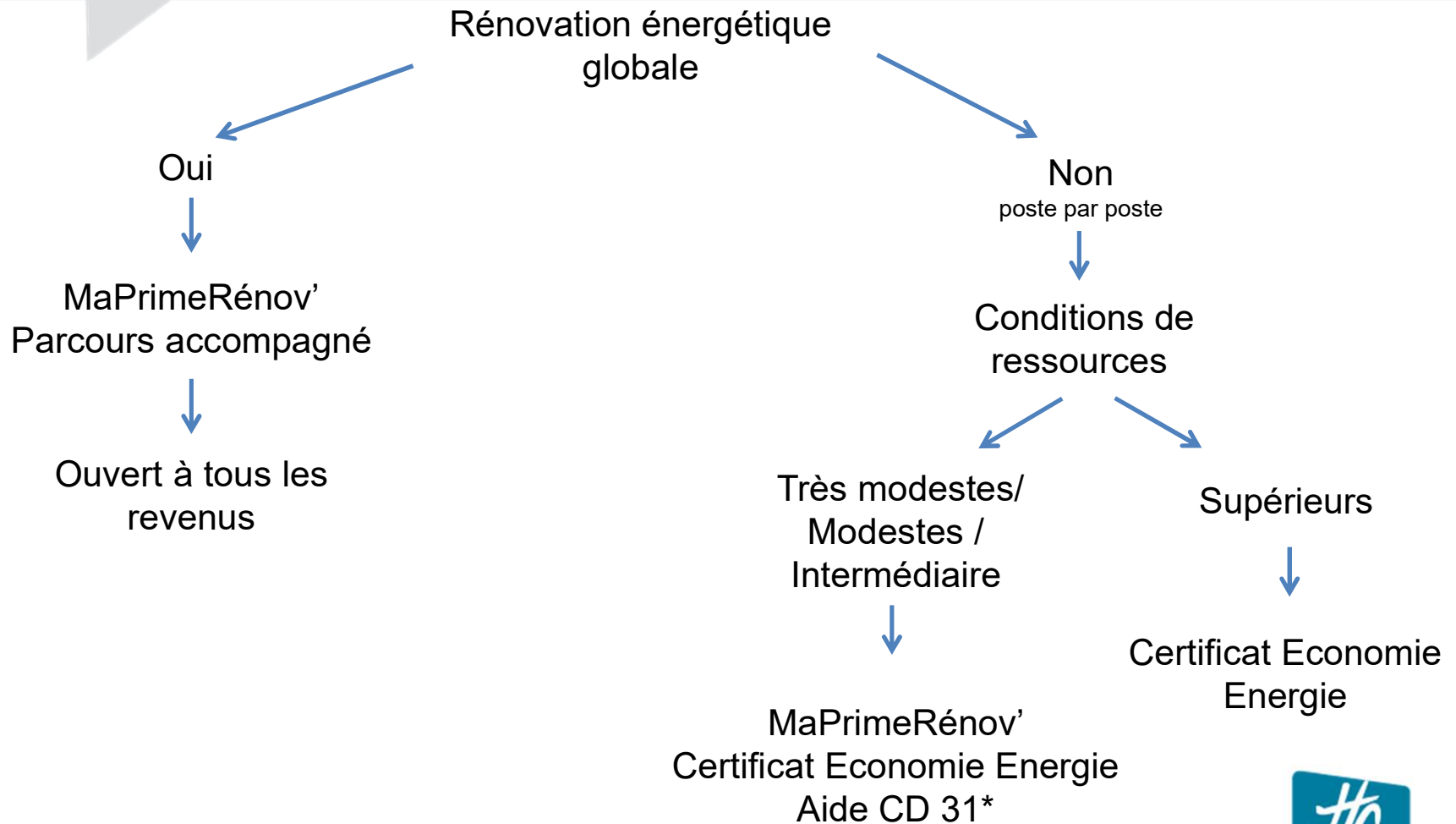
## Plafonds de ressources

### PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

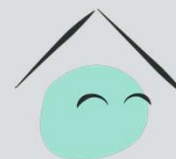
# Aides financières 2024

## Schéma aides financières



\*Uniquement accessible pour la décarbonation du système de chauffage

# Aides financières 2024 MaPrimeRénov'



**MaPrimeRénov'**

Mieux chez moi, mieux pour la planète

## Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires occupants,
- Propriétaires bailleurs

## Pour quel logement ?

- Un logement occupé à titre de résidence principale
- **Logement d'au moins 15 ans.**

Les propriétaires bailleurs doivent s'engager sur l'honneur à louer leur bien tant que résidence principale sur une durée d'au moins 6 ans.

### Une exception pour remplacer une chaudière au fioul

À titre exceptionnel, il est possible de bénéficier de MaPrimeRénov' dans un logement de plus de 2 ans pour l'installation d'un nouvel équipement de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire en remplacement d'une chaudière au fioul (avec dépose de cuve à fioul). Les ménages concernés doivent demander simultanément une prime « dépose de cuve à fioul ».

# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' Parcours accompagné



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

### Comment solliciter cette prime ?

- **Je m'informe** auprès d'un Espace Conseil France Rénov', et bénéficie de conseils concernant le financement, les bonnes pratiques, etc...
- **Je suis orienté** vers un « Accompagnateur Rénov' » ou je retrouve la liste des « Accompagnateur Rénov' » sur le site France Rénov'
- « **Mon Accompagnateur Rénov'** » se rend à mon domicile afin de réaliser l'audit énergétique et pour m'accompagner dans la construction de mon projet travaux.
- Je me rends sur le site de l'ANAH ou MaPrimeRénov' **pour déposer ma demande.**
- J'attends **de recevoir l'accord de l'ANAH** avant de **réaliser mes travaux.**
- **Je dépose mes factures en ligne**
- **J'obtiens ma subvention**



# Aides financières 2024

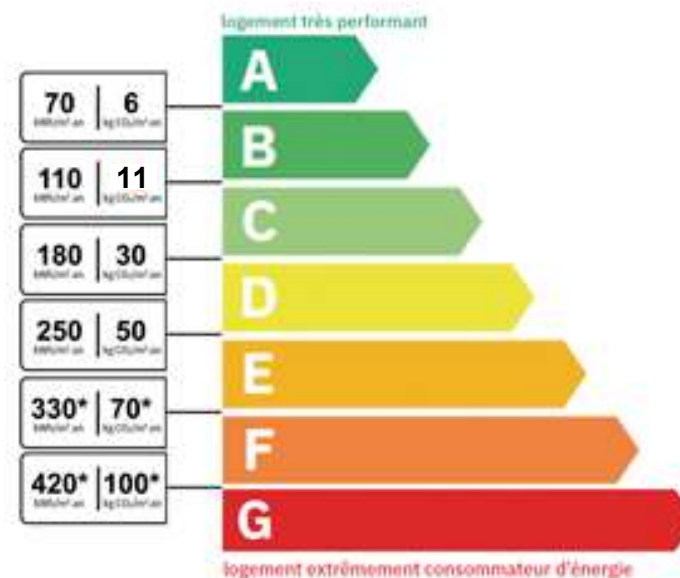
## MaPrimeRénov' Parcours accompagné



MaPrimeRénov'  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

### Pour quels travaux ?

- **Permettre un gain d'au moins 2 classes énergétiques** sur le diagnostic de performance énergétique
- Projet de travaux doit a minima inclure **deux gestes d'isolation** (toiture / menuiseries / sols ou murs) qui correspond au moins à **25% des surfaces** par type de travaux.
- **Interdiction de garder un chauffage fonctionnant au fioul ou au charbon** dans le projet travaux.
- **Interdiction** d'avoir un projet avec **installation d'un système de chauffage au gaz**
- Possibilité de financer des travaux pour **lutter contre l'inconfort d'été** dans le cadre de MaPrimeRénov' Parcours accompagné.



# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' Parcours accompagné



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

### MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)			45% (HT)	30% (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	50% (HT)	35% (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)				
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%			
ÉCRÈTEMENT (TTC)		100%	80%	60%	40%

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70%** du montant de leur prime.





# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' Parcours accompagné

### Cas spécifique ménage très modeste et modeste



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Le territoire du Lauragais est couvert par le **dispositif Eco Rénov' 31** jusqu'au 31 décembre 2024 porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne :

- Public concerné :
  - **Très modeste**
  - **Modeste**
- **Montant des subventions** : 60 à 80% du montant HT des travaux (+10% si sortie de passoire énergétique)

- **Accompagnement pris en charge à 100%** par le Conseil Départemental si passage par l'accompagnateur désigné par le CD31 sur ce territoire : **SOLIHA Haute-Garonne**

Contact : **05 82 08 64 30** ou [conseil-habitat-31@solihha.fr](mailto:conseil-habitat-31@solihha.fr)

#### MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)			45% (HT)	30% (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	50% (HT)	35% (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)			50% (HT)	35% (HT)
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »				+10%	
ÉCRÈTEMENT (TTC)		100%	80%	60%	40%

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70%** du montant de leur prime.

# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' Parcours accompagné

### Cas spécifique ménage très modeste et modeste



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

#### PLANNING DES PERMANENCES 2024 DU PROGRAMME ECORENOV'31 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
HAUTE-GARONNE

	Lieux	Jour	Horaires	Dates			
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pôle Social 134 rue de la République 31 290 Villefranche de Lauragais	1er Jeudi du mois	9h30 -12h00	1 Février	7 Mars	4 Avril	1 Mai
NAILLOUX	Maison Départementale 2 Avenue de Saint-Léon 31 560 Nailloux	3ème Jeudi du mois	14h00-16h30	15 Février	21 Mars	18 Avril	16 Mai
CARAMAN	Communauté de Communes Cœur de Lauragais 7 Avenue du 8 mai 1945 31 460 Caraman	3ème Mercredi du mois	9h30 -12h00	14 Février	20 Mars	17 Avril	15 Mai
REVEL	C.C.A.S Pôle Action Social 2 2 Bd Jean-Jaurès 31 250 Revel	3ème Mercredi du mois	14h00-16h30	14 Février	20 Mars	17 Avril	15 Mai

SOLIHA HAUTE GARONNE  
Immeuble le Dorval 1 Place Mendès France  
31 400 TOULOUSE

Sur RDV

05.82.08.64.30  
accueil-conseil-31@solihha.fr



# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' par poste de travaux



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

### Comment solliciter cette prime ?

- **S'informer** auprès d'un Espace Conseil France Rénov'.
- **Dépôt demande d'aide** sur le site MaPrimeRénov'. **Informations nécessaire** (état civil, dernier avis d'imposition sur les revenus, adresse mail, devis d'un professionnel RGE, montant des autres aides perçues).
- **Attente réception accord de l'Anah avant signature des devis**
- **Réalisation des travaux**
- A la fin des travaux, **transmettre les factures via le compte en ligne**
- **Versement de la prime**



# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' par poste de travaux



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
<b>CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE</b>				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5000 €	4000 €	3000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11000 €	9000 €	6000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4000 €	3000 €	2000 €	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10000 €	8000 €	4000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2500 €	2000 €	1000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2500 € <i>1800 €</i>	2000 € <i>1500 €</i>	1000 € <i>700 €</i>	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2500 € <i>1800 €</i>	2000 € <i>1500 €</i>	1500 € <i>1000 €</i>	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8000 € <i>5500 €</i>	6500 € <i>4500 €</i>	3000 € <i>2000 €</i>	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10000 € <i>7000 €</i>	8000 € <i>5500 €</i>	4000 € <i>3000 €</i>	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2500 € <i>1800 €</i>	1500 € <i>1000 €</i>	800 € <i>600 €</i>	non éligible

*Les montants en italique sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.*



# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' par poste de travaux



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
<b>ISOLATION THERMIQUE</b>				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
<b>AUTRES TRAVAUX</b>				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Ventilation double flux	2500 €	2000 €	1500 €	non éligible



# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' Copropriété



### Quelle copropriété éligible?

- Copropriété de **plus de 15 ans**
- Avoir au moins **75%** des lots (**65%** pour les **copropriétés de 20 lots ou moins**) à l'usage d'habitation principale
- Réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%
- Être immatriculée et à jour annuellement au registre national des copropriétés

### Comment solliciter cette prime ?

- Prime doit être demandée par le **syndic de copropriété** au titre du syndicat des copropriétaires
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est **obligatoire**



# Aides financières 2024

## MaPrimeRénov' Copropriété



### MONTANT DES PRIMES DE MAPRIMERÉNOV' COPROPRIÉTÉ

CONDITIONS	AIDE POUR LA COPROPRIÉTÉ	
Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35%*	30% du montant des travaux, plafonné à 25 000 € par logement	
Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 50%*	45% du montant des travaux, plafonné à 25 000 € par logement	
Bonification « sortie de passoire énergétique » pour les immeubles en classe F ou G et qui atteignent une classe D à minima	+10%	
Primes individuelles pour les copropriétaires	3 000 € par logement pour les ménages aux ressources très modestes	1 500 € par logement pour les ménages aux ressources modestes
	+20% sous condition d'obtention des CEE par l'Anah	
Bonification pour les copropriétés fragiles et en difficulté		

\* sauf en Outre-mer



# Aides financières 2024

## Certificats d'Économies d'Énergie



### Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires occupants,
- Propriétaires bailleurs
- Les locataires

### Pour quel logement ?

- Un logement occupé à titre de résidence principale ou secondaire
- Logement construit depuis plus de 2 ans.

### Pour quel type de travaux ?

- Les opérations standardisées d'économies d'énergie sont définies par arrêtés du ministre chargé de l'énergie. Des fiches sont associées aux opérations standardisées et déterminent, notamment, les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh cumac.



# Aides financières 2024

## Aides à la décarbonation des systèmes de chauffage

Le conseil départemental de la Haute-Garonne propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 une aide au remplacement du système de chauffage :

- Pour les propriétaires occupants ou bailleurs, d'un logement se situant sur la Haute-Garonne.
- Remplacement des **chaudières fioul, gaz ou charbon** par des équipements de chauffage central performants : pompe à chaleur (air/eau, géothermie, eau/eau), chaudière à granulés ou système solaire combiné.

Ménage	Forfaits
Très Modeste	2 000€
Modeste	1 500€
Intermédiaire	1 000€

Attention, non cumulable avec les aides **forfait rénovation globale**



# Aides financières 2024

## Eco Prêt à taux zéro

### Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires occupants,
- Propriétaires bailleurs
- Copropriété

### Pour quel logement ?

- Un logement occupé à titre de résidence principale
- Logement construit depuis plus de 2 ans.

### MONTANT DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		PRIMERÉNOV	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
		2 TRAVAUX	3 TRAVAUX OU PLUS			
MONTANT MAXIMAL D'UN PRÊT PAR LOGEMENT	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	50 000 €*	50 000 €	10 000 €

\* En fonction de la date définitive d'entrée en vigueur et du déploiement dans chaque réseau bancaire.

# Aides financières 2024

## MaPrimeAdapt'



### Qui peut en bénéficier ?

#### Périmètre de MaPrimeAdapt'



**+70 ans**  
60-69 ans **avec conditions de GIR**  
Personnes en **situation de handicap**



Ménages **modestes**  
et **très modeste**



Résidence **principale**



**Propriétaires occupants**  
Locataires du **parc privé**



#### Justificatifs handicap acceptés

Décision de la CDAPH reconnaissant l'éligibilité à l'une de ces prestations :

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)
- l'allocation pour adulte handicapé (**AAH**)
- la prestation de compensation du handicap (**PCH**)

**OU**

Décision de la CDAPH mentionnant le taux d'incapacité d'au moins **50%**

**OU**

Décision du Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre mentionnant un taux d'incapacité d'au moins **50%**



#### Attestations de GIR acceptées

##### En cours de stabilisation

Évaluation GIR 1 à 6 réalisée par l'un de ces organismes ou professionnels :

- CARSAT
- CRAM
- Conseil départemental (notamment infirmiers ou ergothérapeutes)
- Médecin

**⚠ Les GIR d'orientation (réalisés par l'opérateur) ne sont plus acceptés**

# Aides financières 2024 MaPrimeAdapt'



## Quel type de travaux éligible?



### Adaptation de la salle de bain

- Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée
- Rehausse des toilettes
- Pose de carrelage ou revêtement antidérapant
- Mise en place d'un lavabo adapté
- Pose de barres d'appui et mains courantes



### Accessibilité du logement

- Création d'une rampe d'accès
- Installation d'un monte escalier
- Installation d'un ascenseur
- Installation d'un monte-personne ou plate-forme élévatrice
- Amélioration de la circulation intérieure - Élargissement de passages
- Aménagement d'une pièce



### Autres travaux y compris extérieurs

- Création d'une pièce supplémentaire
- Création d'une unité de vie
- Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite
- Élargissement ou aménagement de parking
- Aménagement du cheminement extérieur
- Installation de volets roulants électriques
- Motorisation de volets roulants
- Autonomie/adaptation : autres choix

# Aides financières 2024

## MaPrimeAdapt'



### Quel montant d'aide?

- Taux de prise en charge des travaux réalisés:
    - **Pour les foyers aux revenus très modestes: 70 %**
    - **Pour les foyers aux revenus modestes: 50%**
- **Dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 22 000 euros HT**

**Obligation** de passer par **un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)** habilité autonomie.

Pour les ménages aux revenus intermédiaire ou supérieurs non éligible à la PrimeAdapt', possibilité de **crédits d'impôts** pour des travaux d'adaptation.

# La rénovation énergétique des logements

- Présentation de l'Espace Conseil Habitat Energie
- Pourquoi rénover ?
- Accompagnement à la rénovation énergétique
- Aides financières 2024
- **Etudes de cas**



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# Etude de cas

## 1/ MaPrimeRénov' Parcours Accompagné

**Prestation « Mon Accompagnateur Rénov' » : 1 800 € HT soit 2 000 € TTC**

### **Projet de travaux :**

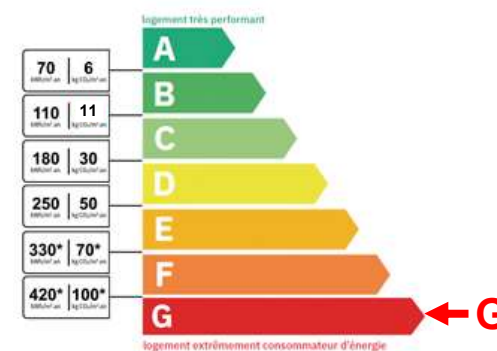
- Remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur Air/Eau faisant ECS : **20 000 € HT**
- Remplacement des menuiseries simples vitrages par double vitrage : **12 000 € HT**
- Installation d'une VMC hygro réglable : **1 500 € HT**
- Isolation des combles perdus : **3 500 € HT**

Total Accompagnement : 1 800 € HT soit 2 000€ TTC

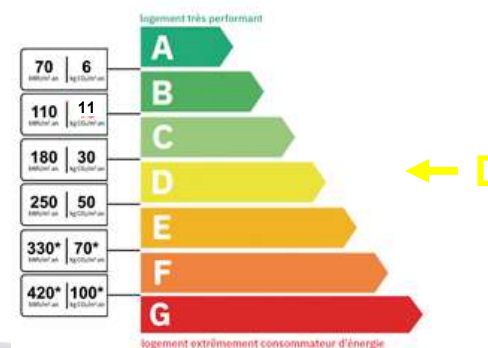
Total Travaux : 37 000 € HT soit 39 000 € TTC

**Projet travaux avec 3 sauts de classes énergétique**

**Avant travaux:**



**Après travaux:**



# Etude de cas

## 1/ MaPrimeRénov' Parcours Accompagné

**Total Accompagnement : 1 800 € HT soit 2 000€ TTC**

**Total Travaux : 37 000 € HT soit 39 000 € TTC**

### Aides financières :

- MaPrimeRénov' Parcours Accompagné
  - **Revenus très modestes** (80 % montant HT / Plafond dépense éligible 55 000 €) : **29 600 €**
  - **Revenus modestes** (60% montant HT / Plafond dépense éligible 55 000 €) : **22 200 €**
  - **Revenus intermédiaire** (50% montant HT / Plafond dépense éligible 55 000 €) : **18 500 €**
  - **Revenus supérieurs** (35% montant HT / Plafond dépense éligible 55 000 €) : **12 950 €**
  
- Bonus « Sortie de Passoire »
  - **Toutes les catégories de revenus** (10% des travaux HT/ Plafond de dépense éligible 55 000 €): **3 700 €**
  
- Aide accompagnement
  - **Revenus très modestes** (100% plafonnée à 2000 €) : **2 000 €**
  - **Revenus modestes** (100% plafonnée à 2000 €) : **2 000 €**
  - **Revenus intermédiaire** (40% plafonnée à 2000 €) : **800 €**
  - **Revenus supérieurs** (20% plafonnée à 2000 €) : **400 €**

### Total des aides (Travaux+Accompagnement) :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - <b>Pour les revenus très modestes : 35 300 € soit 86 % du coût TTC</b> | → <b>Reste à charge : 5 700 €</b>  |
| - <b>Pour les revenus modestes : 27 900 € soit 68 % du coût TTC</b>      | → <b>Reste à charge : 13 100 €</b> |
| - <b>Pour les revenus intermédiaire : 23 000 € soit 56 % du coût TTC</b> | → <b>Reste à charge : 18 000 €</b> |
| - <b>Pour les revenus supérieurs : 17 050 € soit 42 % du coût TTC</b>    | → <b>Reste à charge : 23 950 €</b> |

Le reste à charge peut être financé par un éco prêt à taux zéro



# Etude de cas

## 1/ MaPrimeAdapt'

### Projet de travaux :

Dans le cadre du PIG Eco Rénov' 31 prise en charge à 100% de l'accompagnement par le conseil départemental de la Haute-Garonne

- Remplacement d'une baignoire par un receveur de douche extra-plat + siège de douche : 4 200 € HT
- Installation de WC rehaussé: 1 200 € HT
- Mise en place d'un monte escalier: 7 000 € HT

Total Travaux : 12 400 € HT soit 13 640 € TTC

### Aides financières:

- MaPrimeAdapt':
  - **Revenus très modestes:** (70% du montant HT / Plafond de dépense éligible 22 000€) : **8 680 €**
  - **Revenus modestes:** (50% du montant HT / Plafond de dépense éligible 22 000€) : **6 730 €**

→ Pour les catégories de revenus plus élevés possibilité de crédit d'impôts

***Espace Conseil Energie Habitat***

*DUMONT Loïck*

*05 34 33 48 26*

*infoenergie@cd31.fr*

***Merci de votre attention***

